

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00378

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID DANS LE QUARTIER DE CHÂTEAUCREUX - AVENANT N°8 : EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE CHÂTEAUCREUX SUR LE QUARTIER « GRAND SOLEIL »

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 33

Nombre de voix : 104

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D20240037810

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Lionel BOUCHER,
M. Laurent CHAPUIS, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID DANS LE QUARTIER DE CHATEAUCREUX - AVENANT N°8 : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR DE CHATEAUCREUX SUR LE QUARTIER « GRAND SOLEIL »

Par délibération en date du 04 février 2008, la Ville de Saint-Etienne a approuvé une convention de Délégation de Service Public (DSP) du quartier de Châteaureux, pour la création d'un réseau de distribution de la chaleur et du froid, avec le groupement ELYO SUEZ ENERGIE SERVICES / COFATHEC CORIANCE.

Les deux sociétés constituant le groupement ont ensuite changé de raison sociale pour constituer la société dédiée VIA CONFORT, ayant pour unique objet la gestion déléguée du service public tel que défini au contrat.

Dans le cadre du développement urbain de la Ville de Saint Etienne, l'EPASE (Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne) assure la coordination des nouveaux projets de construction sur le périmètre de la DSP de VIA CONFORT, dont le périmètre classé du réseau de chaleur. Dans ce cadre, les consommations du projet Ilot Rocher, qui comprend la construction de 3 bâtiments (Ilot Rocher 2, 3 et 4), ont été communiquées au Délégataire qui a réalisé une étude globale de raccordement de ces ilots, de la patinoire et du Technicentre SNCF.

Ces projets appartenant au périmètre de classement du réseau de chaleur, le Délégataire est dans l'obligation de raccorder ces bâtiments neufs.

Afin de respecter le planning de l'EPASE, il est demandé au Délégataire de réaliser des travaux au plus tôt et sans garantie sur la réalisation des différents projets et leur délai de mise en service, à l'exception de l'îlot Rocher 3.

Dans cette optique, la Collectivité et son Délégataire se sont rapprochés pour convenir d'une solution permettant à la fois de lancer les travaux du tronçon principal de l'îlot Rocher et de préparer les raccordements futurs, tout en précisant les conditions économiques permettant de sécuriser l'investissement.

Le périmètre du projet « Grand Soleil », situé entre le boulevard Fauriat et la gare de Châteaureux à Saint-Etienne, et sur lequel plusieurs constructions neuves sont prévues, se situe à proximité du réseau de chaleur de Châteaureux.

Les travaux de raccordement correspondent à la réalisation :

- d'un tronçon principal au sein de l'îlot Rocher dimensionné pour les besoins des raccordements des Ilots Rocher 2, 3, 4, de la patinoire et du Technicentre SNCF ;

- des tronçons individuels de raccordement et des sous stations des Ilots Rocher 2, 3, 4 ;
- d'un tronçon commun dimensionné pour les besoins des raccordements de la patinoire et du Technicentre SNCF ;
- d'un tronçon individuel de raccordement et de la sous station du Technicentre SNCF.

Le montant prévisionnel des travaux de raccordement est de 1 061 445 € HT en date du 1^{er} avril 2024. Un montant de subvention de 430 570 € est attendu, conformément aux règles de calcul en vigueur du fonds chaleur territorial contractualisé entre l'ADEME et Saint-Etienne Métropole.

L'avenant proposé prévoit une valeur résiduelle qui serait à verser à VIA CONFORT (filiale dédiée d'Engie Solutions) en fin de délégation (2033) pour rembourser les investissements non amortis. Cette valeur résiduelle dépend de la réalisation et des consommations énergétiques des futurs bâtiments. Il convient de rappeler que, dans le cas probable de relance d'une nouvelle Délégation de Service Public, cette somme ne sera pas versée par la Métropole, mais par le futur délégataire :

- dans le cas où tous les projets seraient réalisés selon l'étude initiale, le projet d'extension du réseau de chaleur ne générerait pas de valeur résiduelle ;
- dans le cas d'une réalisation partielle, une valeur résiduelle pouvant atteindre un maximum de 509 531 € pourrait s'appliquer ;
- une clause de revoyure permettra d'en fixer le montant exact au regard des raccordements effectifs.

Dans tous les cas de figure, il est convenu entre les Parties que les tarifs R1 et R2 facturés aux abonnés restent inchangés.

Afin de formaliser les conditions d'exécution technique et financière des prestations d'extension du réseau de chaleur au quartier Grand Soleil de Saint-Etienne, la passation d'un avenant n°8 s'avère nécessaire.

Cette délibération n'a pas d'impact sur le budget annexe des réseaux de chaleur.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°8 à la convention de service public de distribution de chaleur et de froid sur le quartier de Châteaureux ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant de la délégation de service public dont un exemplaire restera joint au présent dossier.**

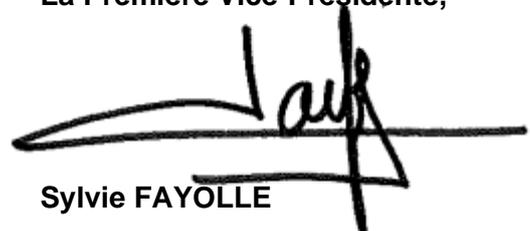
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE